



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5130

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le corps professoral de l'enseignement primaire. Se rejoissant de la création de 4 200 postes de professeurs dans les lycées, il s'étonne qu'aucune création d'emploi ne soit prévue pour le primaire. Il lui demande de bien vouloir lui en indiquer les raisons et les dispositions que compte prendre son ministère pour permettre une bonne scolarisation des jeunes des leurs premières années de scolarité.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale vient d'obtenir, au titre de 1989, des moyens supplémentaires dont 800 postes d'instituteurs. Ces derniers seront attribués aux académies qui connaissent des augmentations d'effectifs importantes et régulières et permettront d'assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Le mouvement de rééquilibrage entrepris depuis quelques années sera en outre poursuivi de façon à réduire les inégalités et permettre, grâce aux transferts en faveur des académies en situation difficile, la poursuite d'actions qualitatives. Enfin, des crédits importants ont été inscrits au budget de 1989 pour relancer et développer les zones prioritaires et assurer aux élèves en difficulté le soutien pédagogique nécessaire. A plus long terme, la création dans le projet de budget 1989 de 1 500 emplois d'élèves-instituteurs permettra par ailleurs de recruter plus de jeunes instituteurs et leur assurer la formation indispensable pour dispenser par la suite un enseignement de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5130

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199